

Demande déposée le 26/09/2025**complétée le 30/09/2025****N° DP 57 746 2500022**Par : **BECK HUGO**

Représenté par :

Demeurant à : **65 RUE PRINCIPALE
57430 willerwald**Pour : **Isolation exterieur - enduit couleur gris**Sur un terrain sis à : **67 RUE PRINCIPALE
57430 WILLERWALD**Références cadastrales : **04 0030****Surface de plancher : 0 m²**

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, révisé le 15 novembre 2024,
Et notamment le règlement de la zone Ua,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu les pièces complémentaires en date du 30 septembre 2025

Vu les articles L 152-5 et R 152-5 à R152-9 du Code de l'urbanisme,

Vu la demande de dérogation aux règles du plan local d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et
à l'aspect extérieur en date du 30 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une dérogation pour la mise en place d'une isolation extérieure,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés dans la déclaration susvisée.

WILLERWALD, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Henri HAXAIRE

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 29/09/2025

La présente décision est publiée sur le site internet communal à compter du 29/09/2025

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et
L.2131-2 du CGCT le 29/09/2025